

Activité	Information sur l'accueil familial d'une personne handicapée (physique, mentale) ou âgée au sein d'une famille agréée et contrôlée par le Conseil Général. Accueil des toxicomanes
Besoin	Adaptation Echange
Forme juridique	Association
Site	Famidac
Champ d'activités/agences	Site Accueil par département
Public	Tous handicaps
Permanents	?
Bénévolat	oui
Adhérents	?

Site

Extraits au 02/11/2016

“Adultes handicapés, personnes âgées

L'accueil familial permet à une personne handicapée ou âgée de bénéficier d'un accueil permanent, temporaire ou séquentiel, à temps plein ou à temps partiel (de jour ou de nuit), au sein d'une famille agréée et contrôlée par le Conseil Général.

A mi-chemin entre le maintien à domicile et le placement en établissement, c'est une excellente solution de répit pour les aidants familiaux. Un mode de prise en charge de proximité, chaleureux, économique, intergénérationnel...

La personne accueillie dispose d'une chambre personnelle, participe à la vie de famille, bénéficie d'un accompagnement personnalisé assuré par l'accueillant, son entourage et les services médico-sociaux.

L'organisation

Au 31/12/2013, sur les 101 Départements, 2 n'ont pas mis en place le dispositif d'accueil familial : les Hauts-de-Seine (92) et Mayotte (976). Dans ce Territoire devenu récemment un Département, le dispositif sera prochainement mis en oeuvre.

Les Départements gèrent majoritairement l'accueil familial “en régie directe” (par un service interne d'accueil familial). 23 Départements ont délégué certaines de leurs missions (suivi des accueils, instruction des demandes d'agrément, formation...) à des organismes tiers (associations, organismes gestionnaires d'établissements, établissements publics de santé mentale...). Si le contrôle semble rester globalement de la compétence des Départements, il est totalement délégué, avec le suivi, pour 3 Départements ; ceci entretient une regrettable confusion entre le suivi (des personnes accueillies) et le contrôle (des accueillants).

Pour les toxicomanes

<http://www.famidac.fr/?-L-accueil-familial-de-toxicomanes->

En 1999, 20 réseaux de familles d'accueil pour toxicomanes (FAT) regroupaient 215 familles d'accueil

et 348 accueillis (source : [Observatoire français des drogues et des toxicomanies, Évaluation du dispositif « familles d'accueil pour toxicomanes »](#)).

Les réseaux qui le souhaitent peuvent se faire connaître ici - il suffit pour ceci de [nous écrire](#).

NB :

- Contrairement aux [accueillants familiaux](#) sociaux ou thérapeutiques, les « familles d'accueil pour toxicomanes » ne sont pas salariées mais simplement indemnisées.
- Bases juridiques : [Arrêté du 18 août 1993 relatif aux réseaux de familles d'accueil pour toxicomanes gérés par des centres de soins conventionnés spécialisés pour toxicomanes.](#)”

Appréciation

Originalité	association de promotion et de développement de l'accueil par les familles
Qualité informative du site	Bonne
Qualité des prestations	-

□ Les familles accueillant un toxicomane reçoivent une indemnité par le département. L'accueil suppose des règles : un contrôle des familles et un suivi de l'accueilli. La gestion (contrôle et suivi) diffère selon les départements. Elle peut être confiée à une association agréée ou être assurée par le département. Famidac recense les possibilités. Des accueils par les familles existent dans tous les départements (sauf 2).

□ Cette ressource est très développée au Québec où, par exemple pour 2 provinces, 900 jeunes sont hébergés par des familles.

- [Le CIUSSS MCQ](#)

[Ressources](#), [Organisme](#), [Adaptation](#), [Echange](#), [Addiction](#)

From:

<https://stevenson-base.org/v3/> - **La Plateforme Développement du Groupe PB -TEST**



Permanent link:

<https://stevenson-base.org/v3/ressources/agirpage/famidac>

Last update: **2024/09/13 14:42**